





La VAE ou Validation des Acquis de l'expérience permet d'obtenir un diplôme professionnel si vous

justifiez d'une année d'expérience professionnelle ou bénévole en rapport avec le diplôme visé.

### **L'accompagnement pour quoi faire?**

L'accompagnement n'est pas une obligation, mais les études sont formelles, les candidats bouclent plus facilement et avec succès la rédaction de leur livret 2 lorsqu'ils sont accompagnés.

### **Objectifs de la formation**

- \* Acquérir une méthode de description et d'analyse de situations de soins issues de l'expérience afin de mettre en évidence ses compétences professionnelles.
- \* Etre accompagné pour la rédaction du livret 2
- \* Se préparer à l'entretien avec le jury.

### **Contenu**

#### **Séance 1 :**

- \* Présentation des candidats et de leurs attentes.
- \* Présentation de la démarche VAE et des modalités d'organisation du travail

#### **Séance 2 :**

- \* Présentation du livret 2 et des référentiels de compétences et d'activités

#### **Séance 3 à 7 :**

Repérage, description et analyse des situations professionnelles

#### **Séance 8 :**

Bouclage de l'écriture et vérification du livret 2 avant envoi

#### **Séance 9 :**

Préparation à l'entretien avec le jury



### **Conditions d'accès**

Les candidats doivent être en possession du livret 1 de recevabilité.

### **Organisation**

Deux sessions par an, une débutant en septembre et l'autre en mars, à raison de 2 à 4 heures d'accompagnement par mois.

### **Durée**

24 heures

### **Modalités**

Travaux en Groupe de 4 à 6 stagiaires en alternance avec des rendez vous individuels.

### **Coût et financement**

Tarif préconisé par l' ANFH : 50 € /heure

Il existe de nombreuses possibilités de financement , nous consulter.

**IFSI/IFAS du Bugey**

180, Rue de la Forestière  
01110 Hauteville-Lompnes

04 37 61 67 10  
secretariat.ifsidubugey@chph01.fr  
<http://www.ifsihauteville.com>